

RÉSUMÉ

L'Opinion de la Chambre des députés sur La communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen et au Conseil — Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE JOIN(2017) 21

La Chambre des députés salue l'initiative des institutions européennes d'accorder à la résilience un rôle accru à la suite des pressions, des chocs et des crises croissantes qui dépassent la capacité de règlement de tous les États. La Chambre des députés soutient l'approche de la résilience en tant que concept politique fondé sur des valeurs, ainsi que du point de vue de la pratique opérationnelle. La Chambre des députés estime que l'exploitation de la dimension transformatrice de la résilience est un élément essentiel pour le succès de son inclusion dans l'action extérieure de l'Union et que ce succès conduira finalement à une véritable « culture de la résilience ». À cet égard, la Chambre des députés estime qu'il est nécessaire une approche structurelle qui met l'accent sur l'anticipation, la prévention et la formation, notamment en termes de sécurité énergétique, de menaces hybrides et de communication stratégique. La Chambre des députés souligne également que la résilience n'est pas une panacée universelle et que, pour être crédible, elle devra fixer des limites aussi précisément que possible.

La Chambre des députés attire l'attention sur le fait que des significations contradictoires de résilience apparaissent, car une même action peut augmenter la résilience dans un système de référence, mais elle l'affaiblira dans un autre système de référence. La Chambre des députés attire aussi l'attention sur le fait que, d'un certain point de vue, la résilience peut être renforcée en renonçant aux principes fondamentaux de l'Union européenne (la solidarité, la coopération loyale, des moyens onéreux, des moyens non conformes au droit international, des lois ou des bonnes pratiques dans les relations entre États, les accords qui désavantagent de manière flagrante les États membres de l'Union ou d'autres organisations internationales créées, entre autres, pour assurer la résilience).

La Chambre des députés considère que certains concepts, interactions, modalités de mise en œuvre des objectifs ambitieux ne sont pas suffisamment clarifiés, ce qui complique l'évaluation de la mise en œuvre et l'inclusion des aspects liés à la consolidation de la résilience dans la pratique, la conception et la mise en œuvre des politiques. En outre, la Chambre des députés note que la résilience est également abordée du point de vue de l'individu, au détriment de l'objectif principal de la Communication conjointe, à savoir améliorer la résilience de l'État et de la société. À cet égard, la Chambre des députés estime que l'influence des facteurs déterminants qui sont liés à la structure psychosociale de chaque individu, ne peut faire l'objet d'un algorithme utilisable dans le but d'atteindre l'objectif de la communication conjointe. Corrélativement, la Chambre des députés considère que la même situation peut être transposée aux communautés et même aux peuples qui ont des caractéristiques, parfois difficile à définir, susceptibles de produire des effets en matière de résilience.